

DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le dix sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DELEMARRE Arnold, Mme ROUGET Nathalie, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BLASZCZYK Josiane, Mme PICARD Sylvie, Mr BOURIQUET Sébastien, Mr MARION Michel, Mr HEUDIER Bernard, Mr MILLEROT Emmanuel et Mme CARN Florence

Absents excusés : Mme BLOT Séverine (pouvoir à Mr DELEMARRE), Mme GARANDEL Nathalie (pouvoir à Mr MARION), Mr PANNETRAT Jacky (pouvoir à Mr GAUTHERON) et Mr LAUMAIN Philippe (pouvoir à Mr BOURIQUET)

Le quorum n'ayant pas été atteint jusqu'à la fin de la séance du 10 avril 2015, les délibérations prises dans cette seconde séance sont valables quel que soit le nombre de conseillers présents (art. L 2121-17-CGCT).

Secrétaire de séance : Mme PICARD Sylvie

La séance a été publique.

* * * * *

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme PICARD Sylvie est désignée secrétaire de séance.

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/15

Le Maire remercie Mme BLASZCZYK d'avoir formulé par écrit ses remarques sur la rédaction du PV du Conseil du 14/04/15. Il lui a répondu par mail du 17/06 dont il expose et commente au Conseil le contenu, et rappelle les raisons pour lesquelles il ne changera pas sa rédaction du PV :

1- Vous contestez que B. Heudier ait prononcé l'expression « sont des cons » : c'est votre droit ! mais je maintiens l'avoir clairement entendue, autant que lors du Conseil suivant quand B. Heudier a déclaré « qu'on nous prend tous pour des cons » avant sa double sortie de la salle ... ce qui montre que l'adjectif « con » lui est familier ...

2- Vous contestez que l'intervention immédiate d'Eurovia pour un montant de 6 192 € ait été validée par le Conseil : c'est aussi votre droit ! Mais je vous fais observer que :

- l'intervention était déjà programmée lorsque j'ai évoqué le problème au Conseil car j'avais dû la décider et demander à Eurovia de la réaliser en urgence

- c'est à la demande des cantonniers, qui se sont déclarés incompetents pour finaliser le parking, du fait de son raccordement délicat à la D 262 sur le caniveau, et de la pente à réaliser pour l'évacuation des eaux pluviales, que j'ai convoqué l'entreprise Eurovia, qui avait été retenue pour réaliser les travaux de la Place du Marronnier il y a deux ans

- je n'avais pas besoin de l'accord du Conseil pour exécuter le budget du square, qui comportait le parking depuis l'origine

- mais j'ai tenu à informer le Conseil de cette dépense, car elle avait été passée en contrat négocié de gré à gré compte tenu de l'urgence

- aucune objection n'a été formulée par aucun conseiller : je persiste donc à écrire que le Conseil a validé cette dépense

- par contre le groupe majoritaire a longuement débattu et devait saisir la Préfecture sur deux points de procédure (sans grand intérêt puisque les travaux étaient terminés)

- le caniveau était-il classé ? Et pouvait-on y faire les mêmes travaux que ceux qui avaient été faits sur la place du Marronnier ?

- était-il nécessaire de demander une autorisation préalable au Conseil Général ? ou l'arrêté du Maire règlementant la circulation le jour des travaux était-il suffisant ?

J'espère que nous aurons ce soir la réponse à ces deux importantes questions...

3- La baisse des impôts de 1 % n'était pas à l'ordre du jour... car elle avait été déjà votée à l'unanimité ; mais rien n'empêche le Maire d'évoquer cette baisse, au titre des questions diverses dont il définit personnellement le contenu, de souligner le caractère exemplaire de sa proposition de cette baisse des impôts locaux dans le contexte national actuel, et de faire observer aux Sougyçois que le groupe d'opposition, qui a voté cette baisse, n'est pas très cohérent par rapport à ses déclarations répétées d'une très forte augmentation des impôts rendue nécessaire par le projet ELODIE (qui sera pourtant terminé et payé intégralement avant la fin de l'exercice...)

4- Le PLU a été retiré de l'ordre du jour par le Maire, compte tenu de l'absence de A. Delemarre, Adjoint en charge du dossier : il y eu à cette occasion un débat, de mon point de vue déplacé car concernant des problèmes personnels d'un conseiller : j'ai eu un échange de mails avec B. Heudier entre le 16 et le 20 avril à ce sujet, pour faire une mise au point, et rappeler quelques vérités juridiques ; vous avez eu connaissance de ces mails, ce qui atteste de la réalité de ces échanges ; mais tout cela ne doit pas être mis sur la place publique, et encore moins dans un PV qui circule partout et se retrouve sur le site de la Commune ; c'est pourquoi je rappellerai ce soir les raisons pour lesquelles je n'ai pas repris, dans la rédaction du PV, les échanges au sujet d'Arnold Delemarre ».

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/15

Le PV du dernier Conseil Municipal ne soulevant aucune objection écrite et orale, le Maire le considère comme adopté.

2015/0063 ASSAINISSEMENT

- Les bilans 2013 et 2014 réalisés sur la station de traitement seront envoyés par mail à la DDT qui les réclame : tous les éléments de la filière fonctionnent correctement (excepté le déversoir d'orage en attente du diagnostic sur les eaux pluviales parasites). Les rendements moyens sur les différents critères de filtration (DB05, DCO, MES, NTK) dépassent 95 %. La station fonctionne « dans les règles de l'art » avec de « très bons résultats ».

- L'identification des dysfonctionnements du réseau de collecte est bien avancée : tout le "visuel" a été fait (regards, branchements), les tests à la fumée ont été réalisés ; les tests au colorant et le passage caméra après hydro curage sont programmés. Seule une personne s'est inquiétée en mairie de son "mauvais" branchement dont l'autorisation lui avait été donnée il y a plus de 30 ans.

- Contact a été pris avec l'Agence de l'Eau : le Maire confirme que tous les conseillers qui le souhaitent pourront assister à la réunion prévue au 3^{ème} trimestre pour présenter le diagnostic global réseau / station qui sera présenté également à la DDT et au Conseil Général. C'est après cette réunion que sera entamée la régularisation institutionnelle (schéma directeur / plan zonage / enquête publique / dossier DREAL).

- Un problème particulier est apparu : l'assainissement de la rue de Paris a été conçu en réseau unitaire (eaux pluviales et usées mélangées) il y a quelques décennies ; il n'y a pas d'urgence particulière à rectifier cette erreur de conception (le réseau et la station sont conçus et dimensionnés pour ce genre d'anomalies, et le processus technique de lagunage de la station a même été choisi en fonction de ces erreurs de branchement !) ; mais peut-être faudrait-il un jour ouvrir ce dossier... couteux !

2015/0064 BORNES INCENDIE

Contact a été pris avec le SDIS pour revoir le problème du débit de certaines bornes à incendie. Il semble en fait que la pression mise dans le réseau lors du test de début ait été volontairement limitée pour des raisons de sécurité... mais que le débit réglementaire aux bornes ne pose pas de problème : à suivre...

Le déplacement de la borne assurant la protection d'ELODIE sera réalisé avant la réception des travaux en septembre (une niche sera à aménager dans le mur du square qui longe la rue des Ecoles).

2015/0065 BP 2015 / CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le Maire fait part au Conseil des étapes parcourues depuis le refus du Conseil de voter le Budget Primitif 2015 :

- BP 2015 envoyé à M. le Préfet le 17 avril 2015, qui l'a envoyé aussitôt à la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne (CRCB) comme il en a avisé le Maire le 30 avril 2015
- réunion de travail en mairie le 14 mai 2015 avec la CRCB (voir document de préparation du Maire disponible en mairie)

- fourniture de très nombreux documents (délibérations, marchés Nièvre Aménagement, Communauté de Communes du Sud Nivernais, courriers divers...) suivie d'échanges réguliers avec le Maire et le secrétariat de mairie (animation ELODIE, précisions sur chaudière / assainissement / 3 logements)

- point de synthèse le 4 juin : confirmation par Communauté de Communes du Sud Nivernais 599 036 € HT, évaluation coût études des trois projets d'investissement autres qu'ELODIE jusqu'au stade des marchés d'entreprises, compléments sur le square et la voirie, rectification FPIC, maintien de la baisse de 1 % des 3 taxes, nouvel emprunt à la baisse (travaux probables en 2016), ...

- avis de la CRCB rendu le 16 juin 2015 (globalement conforme à ce qui précède) : il sera transmis très rapidement au Préfet

- contact 17 juin avec la Préfecture : le BP 2015 sera notifié rapidement

- après notification, le budget sera exécuté par le Maire comme s'il avait été voté par le Conseil, avec les mêmes procédures administratives et financières que celles des exercices antérieurs.

2015/0066 ELODIE

- Le Maire fait part aux conseillers d'un communiqué de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) qui rappelle la responsabilité des élus pour « refonder l'élan culturel naturel », « relancer l'ambition artistique de notre Pays » et « amplifier le rayonnement et le développement que portent les arts et la culture » et également « la puissance de la tolérance et de la démocratie », ce qui passe par « des financements à hauteur des exigences de l'espoir ».

- Il rappelle que l'échéance de fin juin sera difficile pour le règlement des entreprises, mais que la situation devrait se normaliser en juillet si le BP 2015 est notifié rapidement par le Préfet, conformément à l'avis de la CRCB (tel qu'on peut l'espérer...);

- Le raccordement du bâtiment au réseau de distribution d'énergie électrique a été réalisé au début du mois de juin.

- La publication de la modification du PLU de Sougy-sur-Loire a été faite et la DDT procède actuellement à sa mise à jour.

- Nièvre Aménagement a confirmé à B. Heudier que

- le Maire était le seul représentant de la Commune et « la seule personne à qui rendre des comptes »

- le Trésor Public de Decize – qui n'a pas répondu à B. Heudier – fait la même analyse

- une réunion de deux heures déjà tenue à Nièvre Aménagement avec 3 conseillers "d'opposition" a permis de leur « fournir toutes les informations utiles »

- « le plan de financement est parfaitement respecté »

- « les marchés se déroulent normalement, tout comme les appels de fonds et le règlement des entreprises ».

- Le permis de construire modificatif d'ELODIE demandé par le Tribunal Administratif a été déposé auprès de la DDT.

- Le Maire fait observer que la consultation du cabinet d'avocat RACINE pour valider le PC modificatif, en prévision des contestations annoncées par le groupe d'opposition, a déjà coûté 600 € (soit 1 € par habitant en pure perte...).

- Le chantier - assez gêné par le fort ralentissement de la partie événementielle - se poursuit, avec quelques semaines de retard : les OPR (opérations préalables à la réception des travaux) sont désormais prévues fin juin pour la partie communale et fin septembre pour la salle événementielle.

- Des ajustements de détails sont à faire (hauteur paillasse revêtement couloir, trappe, rideau garderie, meuble accueil, ...).

- Aucun dépassement par rapport au plan de financement n'est identifié.

- Au total, on peut espérer que la cantine scolaire sera opérationnelle pour la rentrée au 1^{er} septembre 2015.

2015/0067 ECOLE

- Le Maire évoque la journée "portes ouvertes" dont la fréquentation a été assez moyenne (une vingtaine de parents) et dont le résultat – en termes d'inscriptions à la rentrée de septembre au RPIDS – n'est pas très probant...

La présentation de toutes les activités – scolaires et péri scolaires – a permis d'enrichir le

dialogue entre les parents, les enseignants, le personnel municipal, les bénévoles, les élus...
Des remarques ponctuelles ont été faites : mise en sécurité du square (barrières, portillons), interdiction aux chiens, consolidation des buts de handball, etc...

- Actuellement nous avons enregistré 8 nouvelles entrées en maternelle, ce qui garantit un effectif satisfaisant pour la rentrée 2015 (seulement 2 sorties vers le collège)... mais ne suffit pas à sécuriser la rentrée 2016 (très nombreuses sorties de CM2).

- Le Maire a demandé par courrier au Maire de Decize d'être particulièrement vigilant sur l'inscription dans les écoles publiques de Decize d'enfants venant des Communes de Druy-Parigny et Sougy-sur-Loire, qui doivent détenir une autorisation du Maire de la Commune (à ce jour aucune demande ne lui a été faite en ce sens).

La même demande a été faite au Maire de Saint-Léger-des-Vignes, et la Directrice de l'Ecole de Saint-Léger a elle-même établi une liste de cas pouvant justifier l'attribution d'une dérogation.

2015/0068 **CAF**

- Une réunion avec la CAF a permis de mettre au point le nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2015/2018 dont le montant est de 4 557 € /an, qui sera ajusté en fonction du nombre d'heures et d'enfants effectivement présents à la garderie.

Le Conseil donne son accord à la signature de ce CEJ avec la CAF, par le Maire ou le 3^{ème} Adjoint, en charge des affaires scolaires.

- Par contre, les crédits prévus pour la création d'un « Accueil Loisirs Périscolaires » ont été gelés et affecté par la CAF aux TAP et le projet est pour le moment suspendu (au niveau départemental) ; ceci se traduira par le maintien de la garderie scolaire en l'état dans les nouveaux locaux d'ELODIE, et sans encadrement du CSCP de Decize.

- L'atelier d'éveil des tout petits sera sans doute déplacé au mercredi matin, à la demande de la dizaine de personnes qui souhaitent y participer. La CAF a demandé à être informée de l'évolution du problème administratif lié au statut de l'atelier (rattaché à la Commune de Decize, mais animé par le CSCP, ce qui pose depuis l'origine des difficultés pour obtenir une aide financière...).

- Les nouveaux locaux périscolaires dans ELODIE devront faire l'objet d'une visite de contrôle de la PMI.

2015/0069 **TARIF TICKETS DE CANTINE**

Plusieurs parents ont suggéré de baisser le prix du ticket de cantine (actuellement 3,40 € après prise en charge de 0,25 € par le CCAS pour arriver aux 3,45 € facturés par la cuisine de Saint-Léger-des-Vignes majorés de 0,20 € correspondant à la prise en charge par la Commune des frais annexes liés au local (chauffage, éclairage, nettoyage, ...), au mobilier, au personnel (garde champêtre), etc....)

Après avoir largement débattu sur l'opportunité de cette baisse – dont l'impact sur la fréquentation de l'Ecole est loin d'être certain ! – et dans l'objectif de « faire le maximum » pour améliorer la fréquentation de l'Ecole – le Conseil valide la proposition du Maire de baisser le prix de vente du ticket à 3,00 € ce qui le rapproche significativement du prix pratiqué à Saint-Léger (tout en observant que dès l'entrée en 6^{ème}, le prix du repas aux collèges est entre 3,70 et 5 €).

Le prix sera appliqué à tous les enfants du RPI, y compris, donc, les enfants de Druy-Parigny et Béard; l'aide financière correspondant à la prise en charge de ce nouvel effort (environ 2 250€ pour 5 000 repas / an) transitera par le CCAS et sera assimilée à une prestation "sociale" dans l'intérêt collectif de la Commune.

2015/0070 SIOM

- Le Maire rend compte des débats du Conseil Syndical du SIOM du 16 mai et du travail réalisé en commission de fonctionnement.

- La déchèterie de Champvert est ré-ouverte le samedi après-midi du 1^{er} mai au 30 septembre.

- L'accès des prestataires d'enlèvement de déchets est interdit pendant l'ouverture au public.

- 6 véhicules seulement sont acceptés en même temps sur le site.

- Certains usagers venant trop souvent "encombrer" la déchèterie avec un volume réduit de déchets, il a été décidé que les 24 premières visites annuelles seront gratuites (une en moyenne tous les 15 jours, y compris en hiver) et facturées 6 € à partir du 25^{ème} passage (contrôle par badge).

- Des dysfonctionnements ont été observés après les travaux de mise aux normes de la déchèterie (introduction badge barrière entrée inconfortable, pas de boucle numérique de sortie, armoire de stockage des produits dangereux, accès aux bennes pas ergonomique, buteroues dangereux,...). Une reprise est programmée après discussion avec les entreprises et le BET.

- Des anomalies de procédures administratives sont encore à rectifier.

- La réunion de travail avec le SIEEEN pour discuter des coûts des différentes prestations est prévue à l'automne : elle est soigneusement préparée (visite à la Charité, au centre de tri, élaboration précise de la matrice des coûts...).

- Le problème récurrent des 5 % de Decizois qui ne trient pas correctement leurs déchets devient lassant (car il entraîne des surcoûts / amendes importantes, dans le traitement des OM) : un groupe de travail s'y attèlera prochainement.

- La distribution "de rattrapage" des sacs aura lieu directement en déchèterie (après la distribution annuelle initiale en mairie).

- Le choix du fournisseur des équipements de géolocalisation des camions bennes est imminent (optimisation des tournées, contrôle des temps passés...).

- Un broyeur végétal sera acheté prochainement (fabrication de compost à la disposition des usagers) et un autre mis à disposition périodique des Communes (avec personnel).

- Le rapport annuel 2014 est disponible en mairie.

Après débat sur ce qui précède, il semble que les dispositions précitées soient satisfaisantes ; mais il apparaît que la limitation à 1 m³ de dépôt en déchèterie maximum par voyage occasionne une gêne pour les usagers qui font du "gros bricolage" : le Maire verra si cette norme ne pourrait pas être "annualisée" de façon à répondre dans les meilleures conditions aux besoins particuliers de certains usagers.

2015/0071 PETR DU PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS

- La mise en place de la nouvelle équipe d'élus autour de la table est un peu laborieuse

(quorum), de nombreux élus n'étant pas très au fait des procédures administratives et financières complexes qui encadrent le fonctionnement du PETR (Etat, Région...).

- Le Maire fait point sur le travail réalisé qui a porté sur
 - l'attribution d'une enveloppe de 200 000 € affectée par la Région (régime transitoire 2015) : elle a été répartie entre 5 Communautés de Communes + la Commune de Nevers + Nièvre Aménagement
 - un point d'étape sur le projet « Loire en Bourgogne »
 - la préparation du programme LEADER 2015 / 2020.

2015/0072 **SQUARE**

L'aménagement du square est en voie d'achèvement avec la constitution des allées en gravier ; l'aire de jeux est terminée ; des dispositions ont été prises pour veiller à l'arrosage régulier des plantations.

Il reste désormais (mais seulement lorsque le BP 2015 sera notifié) quelques aménagements complémentaires :

- barrière de protection côtés ouest et sud pour sécuriser le maintien des enfants à l'intérieur (2 portillons ouest et est à prévoir)
- mur à reprendre rue des Ecoles
- mobilier urbain de l'espace "séniors" et du coin "pique-nique"
- réalisation du petit bassin (?) parfaitement sécurisé
- complément de jeux (balançoire ? portique ?).

2015/0073 **MAISON ROUGE**

Le Maire rappelle qu'il a envoyé à B. HEUDIER le projet de bail proposé par le CENB pour la location des Iles de Maison Rouge et que sa signature devient urgente. B. HEUDIER consulte son conseiller juridique et donnera très prochainement ses commentaires au Maire.

2015/0074 **SOUGY-ECOUTE**

Il est ressorti de la réunion de Sougy-Ecoute les points suivants :

- eaux pluviales chez Mme Simone GAUTRON : visite à organiser avec R. Thévenard pour revoir une nouvelle fois le problème d'inondation de la cave : voir à ce sujet s'il faut ré-ouvrir le dossier d'une évacuation directe des eaux pluviales de l'Usage à travers le pré en direction du ruisseau (coût et efficacité ?)
- arbres morts le long du tronçon nord de la route de l'Usage : le Maire écrira au riverain pour procéder aux abattages préventifs nécessaires pour la sécurité des usagers (chute récente !)
- identifier le propriétaire de l'arbre mort Route du Manège (Commune ?) et l'abattre
- faire le tour de la voirie communale et repérer tous les arbres dangereux
- mettre sur le Journal et le site Internet les 3 numéros de téléphone du Maire, du 4^{ème} Adjoint et du cantonnier (appel en cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie)
- chien qui aboie la nuit rue du Buisson Prêtre : identifier le propriétaire

- tonte des bas-côtés voirie : rappeler aux cantonniers de tondre devant toutes les maisons sans exceptions
- salle des Varennes : deux tables à réparer
- tickets de Pentecôte : faveur faite aux enfants qui résident à Sougy, sans lien avec l'Ecole ; donc pas de tickets pour les enfants de Druy
- fête des mamans : les cadeaux des grands (CE2-CM) ont été faits pendant les TAP (et pas à l'Ecole pendant les heures scolaires)
- élagage marronnier derrière restaurant : la taille a été "douce" car l'arbre est très beau (presque à classer) ; la mise en sécurité par haubanage a été faite (aucun risque de chutes de grosses branches). On verra à l'automne s'il est nécessaire de « rentrer dans l'arbre » au risque de faire des entrées d'air (lorsque l'entreprise reviendra pour tailler les tilleuls de la place de l'Eglise)
- square : veiller à l'arrosage... ! et ne pas oublier les barrières de sécurité (plutôt en bois, par panneaux ?).

2015/0075 CCSN

La discussion entre les 8 communes de la CCSN (Communauté de Communes du Sud Nivernais) s'est accélérée au sujet des compétences et des statuts de la future CCSN, après sa fusion avec ELF (Communauté de Communes Entre Loire et Forêts), du fait d'une délibération programmée un peu hâtivement du Conseil Syndical de ELF, qu'il a fallu "accompagner" un peu en "urgence"... :

- les discussions ont porté sur quelques thèmes "sensibles" et ont abouti à un accord entre les "petites Communes rurales " qui, si elles sont unies, conserveront la « minorité qualifiée », rendant leur accord collectif nécessaire pour une modification ultérieure des statuts (d'où l'importance de la rédaction des statuts "initiaux").
- l'accord trouvé a porté essentiellement sur
 - la représentation de toutes les Communes au Bureau de la future Communauté de Communes (qui conservera le nom de Communauté de Communes du Sud Nivernais après la fusion, et dont le siège sera au Port de la Jonction)
 - la fréquence de réunion du Bureau (comme dans le passé, soit 8 à 10 fois par an), afin d'en faire l'organe pilote de l'exécutif de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, associé à toutes les décisions
 - la réunion bisannuelle des Maires, qui interviendra surtout pour le DOB et le pré bilan de la Communauté de Communes, mais ne sera pas décisionnelle
 - la voirie des petites Communes : elle pourra être financièrement aidée dans le cadre d'un fonds intercommunal de solidarité dont le montant sera déterminé annuellement dans le cadre du DOB, et sur des projets précis, identifiés au coup par coup, en veillant à ce que la dotation (30 000 / 40 000 € ?) tourne chaque année en faveur de quelques Communes (1 à 3 ?)
 - la compétence évènementielle : elle avait été prévue par la Communauté de Communes du Sud Nivernais pour assurer le montage de la partie intercommunale du projet ELODIE. Elle sera supprimée, afin de ne pas entraîner de dérive financière liée à d'éventuels projets nouveaux des 14 Communes membres. Par contre la Communauté de Communes du Sud Nivernais, en compensation de ce retrait, définira dans le cadre du DOB un budget annuel de soutien de « l'attractivité du territoire » qui transitera sans doute par l'OTD (rattaché à la

SPL Confluences) et apportera des aides financières à des manifestations culturelles et « évènementielles » (par ex : ELODIE, Festival « Halles en eau », chorales ELF...). Le Maire rappelle à ce sujet que, dans le budget de fonctionnement de l'animation d'ELODIE, la participation de la Communauté de Communes du Sud Nivernais était prévue à 10 000 € soit 0,4 % du budget de fonctionnement de la Communauté de Communes du Sud Nivernais.

- le PLU Intercommunal, qui s'appliquera automatiquement à l'ensemble des Communes, sauf si la « minorité qualifiée » s'y oppose dès la création de la nouvelle Communauté de Communes ; il n'est pas évident que la Communauté de Communes du Sud Nivernais souhaite récupérer cette compétence fastidieuse, porteuse de conflits, lourde à gérer ; mais la maîtrise du sol par les Communes paraît une nécessité absolue, partagée par toutes les Communes.

- Compte tenu de ce qui précède les deux Communautés de Communes (ELF et CCSN) ont voté le même jour favorablement le projet de fusion entre elles et leur accord pour en saisir le Préfet de la Nièvre autour du périmètre des 14 Communes concernées et du projet de statuts actuellement rédigé.

- La répartition des 39 sièges au Conseil Syndical sera conforme aux textes légaux : Decize = 12, La Machine = 7, Saint-Léger-des-Vignes = 4, Sougy-sur-Loire / Cossaye / Champvert / Devay / Lucenay-les-Aix = 2, Avril-sur-Loire / Fleury-sur-Loire / Lamenay-sur-Loire / Saint-Germain-Chassenay / Thianges / Verneuil = 1.

- Le personnel mis à disposition d'ELF par la Commune de La Machine lui sera rendu et les charges correspondantes seront intégrées dans le budget de la CCSN, qui recrutera directement le personnel nécessaire (comptabilité notamment).

- Il reste entendu que la rédaction des statuts envoyés à M. le Préfet est seulement indicative des compétences envisagées pour la future Communauté de Communes, et que des modifications interviendront d'ici le mois de septembre, date à laquelle on attend de fusion que prendra M. le Préfet pour finaliser l'opération.

- Les Conseils Municipaux des 14 Communes seront appelés en octobre à valider les statuts définitifs qui auront été définitivement rédigés d'ici là, qui seront adoptés à la majorité qualifiée (2/3 de la population rassemblant la moitié des Communes) ; l'objectif reste que la nouvelle Communauté de Communes soit créée avant le 31 décembre 2015.

- Le Maire annonce que l'abandon de la compétence éventuelle pour la future Communauté de Communes entraînera sans doute le transfert, contre 1 € symbolique, à la Commune de Sougy, de la partie intercommunale du bâtiment ELODIE ; ce "cadeau", inattendu et significatif, sera évidemment très appréciable, et facilitera considérablement la gestion de la salle au regard de ses multiples fonctions (culturelle, évènementielle, ludique, scolaire, ...) ; mais la conséquence sera pour la Commune la prise en charge du coût entretien / maintenance. Après enquête auprès des BET on peut estimer le coût annuel chauffage / éclairage à environ 3 000 € (excellente isolation, chauffage par air pulsé uniquement pendant les temps d'occupation) ; les coûts des travaux, d'après le cabinet d'architecte seront nuls pendant au moins 10 ans (voir ENP / médiathèque, restaurant / multiservices) ; les coûts d'assurance (500 € / an) seront sans doute limités par rapport aux nombreux contrats en cours pour les bâtiments et le matériel communaux. On voit au final que les locations annuelles de la salle (300 € x 15 = 4 500 €) devraient couvrir peut être totalement les frais de maintenance / entretien !

Après débat, le Conseil prend acte favorablement de cette évolution, qui au-delà du « bénéfice » financier que retirerait la Commune de ce transfert, lui assure la maîtrise de

l'équipement.

Le Maire fait observer qu'il faudra encore valider ce transfert auprès des bailleurs de fonds (Etat / Région / Pays) qui ont largement financé l'opération et souhaiteront sans doute obtenir des garanties sur le fonctionnement ultérieur de ce « lieu culturel intermédiaire » qui a été conçu avec le soutien fort de l'Etat, de la Région (diagnostic culturel en 2006) comme Equipement Intercommunal "de Pays".

- Le seuil démographique de 20 000 habitants pour les fusions de Communauté de Communes devrait être modifié par le Gouvernement, et il est très probable que les Communauté de Communes qui auront fusionné avant le 31 décembre 2017 ne seront pas concernées (la future Communauté de Communes du Sud Nivernais aura 16 300 habitants) ; il est probable que M. le Préfet puisse rajouter quelques petites communes voisines (Toury-Lurcy ?) ; de son côté le Maire a suggéré à la Commune de Druy-Parigny de rejoindre la Communauté de Communes du Sud Nivernais (plutôt que d'être "noyée" dans l'Agglomération Nevers-Imphy) et peut être de suggérer le même rattachement à la Commune de Béard.

- La Communauté de Communes Entre Loire et Morvan (Cercy-la-Tour) a décidé de quitter le Pays Nevers Sud Nivernais et de rejoindre la Communauté de Communes de Luzy.

- La Communauté Bourbonnais Nivernais (Dornes) pourrait éclater (Toury-Lurcy rejoignant la Communauté de Communes du Sud Nivernais).

- La représentation des Communes de la Communauté de Communes du Sud Nivernais au SCOT a été validée (le Maire en fait partie).

- Dernier point : le projet « biomasse » sur la ZAC du Four à Chaux continue à avancer.

2015/0076 **REGIE TICKETS DE CANTINE**

Le Conseil donne son accord à la nomination de Liliane Porada pour remplacer Nathalie Puzenat (qui a quitté la Commune) à la régie de la distribution des tickets de cantine au côté de la secrétaire de mairie.

2015/0075 **MUTUELLE COMMUNALE**

Le Maire donne au Conseil les informations fournies par le Maire de Decize lors du dernier bureau de la Communauté de Communes du Sud Nivernais :

- rapport qualité / prix des prestations assez favorable (notamment la formule à 74 € / mois)
- pas de limite d'âge
- plateforme d'appel en France
- La mutuelle retenue (MOS) est une « vraie » mutuelle et fait partie du Groupe de la Sécurité Sociale, à priori plus compétitive qu'une filiale de banque
- les prix sont garantis pendant 3 ans
- le dispositif sera en place en septembre / octobre (période des changements de mutuelle (formalités assurées par le MOS)
- l'intérêt semble particulièrement élevé pour les retraités
- 3 tarifs au choix (le top paraissant "inutile")
- une aide à la mutuelle pourra être mise en place par la CPAM (chèque) pour les bas revenus

- réunion d'informations à Decize le 24 juin pour les élus des Communes voisines (la 2^{ème} Adjointe y assistera).

Le Conseil prend note favorablement de toutes ces informations et autorise le Maire à signer la convention tripartite (MOS / Ville de Decize / Commune de Sougy) pour permettre aux habitants de devenir adhérents de la mutuelle MOS.

Il est entendu que la Commune de Sougy ne prend aucun engagement d'aucune sorte, et joue simplement - comme la Commune de Decize – un simple rôle de facilitateur, chaque habitant de Sougy étant libre d'adhérer ou non à la mutuelle, et bien-sûr de choisir l'option qu'il retiendra.

Un avertissement sera envoyé à tous les habitants, par le journal et par tract dans les boites aux lettres, pour bien préciser que la Commune n'intervient en rien dans les négociations individuelles, et qu'elle ne porte aucune appréciation d'aucune sorte sur la possibilité offerte pour l'adhésion à cette nouvelle mutuelle, ni sur une modification éventuelle des dispositions actuelles prises par chacun en fonction de sa propre situation personnelle.

2015/0077 CENTRE SOCIO CULTUREL LES PLATANES

Le Maire évoque le non renouvellement du mandat de l'ancien Président du CSCP, ainsi que les réflexions en cours pour améliorer la gestion des ressources humaines, et plus généralement répondre aux attentes des élus des Communes adhérentes.

La réunion programmée avec le CSCP ne s'est pas tenue ("lapin" posé par le Maire et aucun conseiller présent) et sera reprogrammée très prochainement ; le Maire en rappelle l'importance et souhaite que les élus qui n'ont pas de contraintes professionnelles y participent.

2015/0079 CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Maire rappelle qu'il a communiqué par mail à tous les conseillers « la Charte de l' élu local » qui vient d'être instaurée : il souhaite que tous les conseillers en fassent un bon usage personnel, lui-même s'engageant à s'y conformer fidèlement.

2015/0080 GEFOCALAM

Le Maire fait le point sur l'activité du foyer « La Maison des Roses » en 2014 :

- tous les logements loués au 31 décembre 2014
- moyenne d'âge 80 ans
- 10 nouveaux locataires
- plusieurs impayés de loyer (72 % des locataires bénéficient d'aide sociale ou sont des majeurs vulnérables)
- 233 interventions en « appel malade » et 51 renvois au CHU
- léger excédent financier.

2015/0081 PASSAGE A NIVEAU

Le Conseil donne son accord au lancement – à ses frais – par SNCF RESEAU d'une enquête

publique « de commodo et incommodo » relative à la suppression du passage à niveau public (3^{ème} catégorie, arrêté préfectoral de 1973) du Petit Vivier (n° 15, utilisé par les seuls piétons). Le chemin a disparu d'un côté et débouche sur une prairie clôturée de l'autre, avec un portillon piéton entre les deux, sans aucune surveillance.

2015/0082 **ATELIER ARC EN CIEL**

Le Conseil confirme son accord pour la mise à disposition du local de l'ancienne cantine (après son déménagement dans ELODIE) à l'Association « Arc en Ciel ».

2015/0083 **REFORME TERRITORIALE**

Le Maire expose au Conseil les nombreuses interventions de différents élus relatives à leur opposition aux réformes territoriales envisagées, ainsi que les mobilisations qui les accompagnent, à Paris ou dans la Nièvre.

Le Conseil retient la motion proposée par l'Union Amicale des Maires de la Nièvre et mandate le Maire pour confirmer son soutien à l'action de l'AMF (conséquence de la baisse massive des dotations de l'Etat).

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil suggère de demander à Simone Gautron si elle accepte de remplacer Nathalie Puzenat au CCAS.
- Lettre aux élus : refus du projet de traité transatlantique : sans suite !
- Nouveaux horaires Trésorerie de Decize à compter du 15 juin : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00.
- Préparation militaire : 2 appels à candidatures disponibles en Mairie.
- Jury d'Assises : c'est la Commune de Thianges qui fournira les jurés.
- Régates Internationales Canoë Kayak Decize / Saint-Léger : 27 et 28 juin.
- Qualité de l'eau potable du SIAEPA : conforme aux exigences de l'ARS.
- VFCEA : pas d'adhésion à l'Association.
- Travaux du réseau d'eau rue de la Sapinière (lotissement bourg) prévus du 17 au 21 juin.
- Prévention de la dingue et du chikungunya : voir affiche et dépliant en mairie.
- Accueil collectifs mineurs : réunion d'information de la DDCSPP du 2 juin 2015 : voir documents disponibles en mairie.
- Programme stérilisation chats errants : sans suite à donner.
- Natura 2000 : cartes, listes des habitants et des espèces : voir en mairie
- Taxe d'aménagement : 6 dossiers déposés auprès de la DDT (3 100 € au total).
- Stagiaire reçu une semaine à l'ENP et auprès du cantonnier.
- D 262 : première partie jusqu'à la Loire terminée ; deuxième partie jusqu'au carrefour : travaux en septembre (autre traitement pour le reprofilage et enduit de surface).
- Opération « Leclerc : nettoyons la nature » : elle aura lieu le week-end du 26 et 27 septembre.

- Vidéo protection : accord Préfecture pour installation dans le magasin Baobab.
- Projet départemental de développement durable : il a été lancé par le Conseil Général le 29 mai 2015.
- Liquidation judiciaire entreprise Desmard : le mandataire judiciaire (Lecaudey) recherche un acquéreur pour le hangar situé sur la zone artisanale.
- Qualité de l'air : indice moyen / bon (5/10).
- Dépôt sauvage à la Cerise : la procédure a été communiquée par le SIOM au Maire qui la mettra en place.
- Manifestation « l'enfant en fête » à Sauvigny-les-Bois prévue le 5 et 6 décembre.
- Liste des 5 assistantes maternelles : disponible en mairie.
- Abribus : le Conseil Général recommande de soigner leur entretien.
- CCAS : il se réunira le 23 juin (vote tickets de cantine) et préparera la distribution du colis du 14 juillet, qui sera proposé avec une option "déjeuner" comme à Noël.
- Chauve-souris : mail envoyé à la Communauté de Communes des Amognes (pas de fréquentation particulière).
- Exonérations taxes : 5 logements et 9 personnes sur la TFPB, plusieurs surfaces agricoles sur la TFPNB, 14 locaux industriels, 1 immeuble.
- Biodiversité : voir en mairie le guide d'accompagnement de la stratégie de la Région Bourgogne.
- Stage secrétaire de mairie sur la dématérialisation (une journée CNFPT) : accord du Conseil.
- Canicule : invitation à signaler en mairie les personnes handicapées et isolées vulnérables (registre communal).
- Dotation de solidarité rurale ; elle a été versée à hauteur de 9 821 € (conforme au budget).
- Ateliers d'engraissement de broutards : voir la suite à donner au projet soutenu par le Pays Nivernais Morvan (Luzy).
- Pré-enseignes : elles seront toutes interdites à compter du 13 juillet 2015 hors agglomération (sauf de très peu nombreuses exceptions)... mais avec un délai de mise en conformité de 5 ans !
- Alerte météo : voir fiche plan ORSEC disponible en mairie.
- La DGF de 2015 a été notifiée : elle est en baisse de 11 973 €, soit une baisse de -18,5% par rapport au budget 2014.
- Espace cinéraire (jardin du souvenir / cavurnes) : pas de proposition à demander aux Pompes Funèbres Générales de La Machine.
- Listes électorales : Mme Harlaut a été reconduite par la Préfecture dans sa fonction de déléguée représentant l'Administration (R. Brisson suppléant)
- Elagage tilleuls place de l'Eglise : opération prévue en automne.
- Fête des mères : bonne participation et bonne ambiance / fête des pères : pas de suite à donner à cette suggestion.
- Aménagement paysager espaces publics : pas de suite à donner à l'appel à projet du Conseil Général de la Nièvre relayé par le CAUE.
- Stade des Varennes : accord du Conseil pour louer les installations (terrain / vestiaires) au club de rugby de Saint-Léger-des-Vignes (négociation financière confiée au Maire).
- Travaux rue du Grand Pré : arrêté pris par le Maire.
- Fête du 4 juillet de Festi'Sougy : barnum Decize disponible / arrêté du Maire pris.

- Habitat regroupé pour séniors : voir opération du petit village de l'Ariège (fortes subventions + prêt taux 0 %) pour un petit programme éventuel à Sougy.
- Mur mitoyen M. Chaix : pas de réponse aux courriers (non transmis à Mlle Roux).
- APA attribuée à Mme Denis par le Conseil Général de la Nièvre : préférable à la situation CAF antérieure.
- Serrure porte salle des Varennes : pas de suite à donner au remplacement (devis Euro Alu).
- Numérisation des documents d'urbanisme : elle est programmée pour le 1^{er} janvier 2016 et permettra de les mettre sur le site Internet de la Commune.
- Médiation animales / TAP : pas de suite à donner.
- Annonces publicitaires dans le « Petit Monde de Sougy » : courrier envoyé à tous les entrepreneurs, commerçants et artisans.
- Air Soft : l'Association « STAN » regrette l'amalgame fait entre ce jeu et la mort récente de 3 adolescents en Haute Loire.
- Forêt de M. de Broglie : le Conseil donne son accord à l'empierrement de la desserte forestière sur la traversée du chemin rural.
- Présentation de « l'été à Decize » le 19 juin à 18h00 (pointe des Halles)
- Abribus de l'Usage : il est dangereux (visibilité, proximité de la route) : voir une amélioration (déplacement ?).

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 23h00.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2015/0063 à 2015/0083